

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Déposé au greffe du tribunal
de commerce de Dinant

le 17 OCT. 2005

Le Greffier en chef,

Réservé
au
Moniteur
belge

05152811

Dénomination : GILLES INVEST**Forme juridique : SOCIETE CIVILE SOUS FORME DE SOCIETE ANONYME**K. LIXON,
greffier adjoint déléguée

(A M 06/07/2005 - M.b. 13/07/2005)

Siège : rue Ermitage, 56 5537 BIOUL

N° d'entreprise : 0466417966

Objet de l'acte : Correction de l'erreur matérielle reprise dans le procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 juillet 2004 - confirmation du mandat d'administrateur délégué - ratification des actes posés par l'administrateur délégué - Nomination d'un représentant permanent

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la Société Civile sous forme de Société Anonyme "GILLES INVEST", dont le siège social est à 5537 BIOUL, rue Ermitage, 56, inscrite au Registre des Personnes Morales de Dinant sous le numéro 0466.417.966, que le Conseil d'Administration a pris, en date du vingt-neuf septembre deux mil cinq, les décisions suivantes:

1. Première résolution:

Le conseil d'Administration a décidé .

- de corriger l'erreur matérielle commise dans le procès-verbal du Conseil d'Administration du vingt trois juillet deux mil quatre désignant Monsieur Noël Notard, comme administrateur délégué de la société en lieu et place de Monsieur Xavier Notard et qu'il a dès lors lieu de lire dans le dit procès-verbal non pas que « Monsieur NOTARD Noël, est prorogé dans ses fonctions de Président et d'administrateur délégué du Conseil d'Administration », mais que « Monsieur NOTARD Xavier, domicilié à Godinne, Quartier les Trys, 26, est prorogé dans ses fonctions de Président et d'administrateur délégué du Conseil d'Administration » et ce en conformité avec ce qui a été publié au Moniteur belge en date du vingt août suivant sous le numéro 0122259;
- de confirmer le mandat de Président et d'administrateur délégué du Conseil d'Administration confié à Monsieur NOTARD Xavier
- de ratifier les actes posés par Monsieur NOTARD Xavier en tant qu'administrateur délégué depuis vingt-trois juillet deux mil quatre.

2. Deuxième résolution

Le conseil a décidé d'appeler aux fonctions de représentant permanent de la SA GILLES INVEST Monsieur NOTARD Noël, administrateur de la société. Cette fonction sera exercée avec effet rétroactif au vingt-trois juillet deux mil quatre. Conformément à l'article 61 § 2 du Code des Sociétés, Monsieur NOTARD Noël sera chargé d'exécuter au nom et pour le compte de la société les missions d'administration confiées à la société.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Déposé en même temps, copie du procès-verbal du Conseil d'Administration et de la procuration y annexée.

Xavier NOTARD, administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/10/2005 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature